

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE

Réunion du 7 avril 2021

Membres présents :

LESPETS Pierre	Président de la CLE
BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BRELY Christian	FDAAPPMA26
CARSANA Olivier	DDT-SEFEN
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
CHARMET Martine	Conseillère départementale
DZIALOSZINSKI Barbara	Département de la Drôme
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
MATRON Jean-Pierre	OFB
SIVADE Eve	Agence de l'eau
TRON Frédéric	SMRD
VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc

Autres présents :

ARNAUD David	Animateur SAGE, SMRD
BAZIN Flore	FRAPNA
FREY Sara	CCVD
LESAFFRE Nathalie	CD26
NIVOU Julien	Chargé de mission géomorphologie, SMRD
PETITJEAN Claire	Chargée de mission, SMRD

Membres excusés :

ARAMBURU Jean	Maire de Valdrôme
BARRAS Christophe	UNICEM
BREYNAT Philippe	ADARII
CROZIER Gérard	CC du Val de Drôme
SERRET Jean	Conseiller départemental

Ordre du jour :

1. Validation du CR du 10/03
2. Bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau
3. Examen du Schéma Régional des Carrières (**REPORTE**)
4. Avis sur le projet de réhabilitation des Freydières (**AJOUTE**)
5. Organisation des commissions thématiques et préparation de la prochaine CLE
6. SAGE et aménagement du territoire : échanges en cours avec le SCOT
7. Questions diverses
 - mise en vente de la parcelle CEMEX à Loriol
 - Copil départemental captage prioritaire le 27 avril matin en visio.
 - Mesure compensatoire de l'AP de la déviation de Livron-Loriol : étude géomorphologique
 - Point sur le projet de substitution par le Rhône
 - Sollicitation de l'ARS sur des projets de très faibles volumes de prélèvement => arbitrer si des avis doivent être émis

Le Président accueille les participants en ligne et présente les membres excusés à la séance du jour. Une explication brève du logiciel de visioconférence est présentée. L'ordre du jour et ses modifications sont également présentés.

Le diaporama de la séance a été diffusé en amont de la rencontre pour faciliter la compréhension et le déroulement de la réunion.

1. Validation du compte rendu du 10 mars 2021

Les remarques ont été ajoutées au compte-rendu précédent soit l'ajout de C. Lemerrier dans les personnes présentes, de F. Tron dans les personnes excusées, les remarques de J.J. Veillet et complément de l'ARS sur le sujet des Nays.

Le projet de compte rendu intégrant ces compléments a été adressé en amont de la séance.

Après modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Claire PETITJEAN présente le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) avec la possibilité pour les membres d'intervenir au fil de l'eau.

Sur le contexte du PGRE

O. CARSANA précise que le volume prélevable de 5,4 Mm³ attribué au secteur agricole dans l'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) correspond bien au volume prélevable maximum et exceptionnel de ce secteur et que l'engagement pris est de respecter le volume prélevable de 4,92 Mm³ en moyenne glissante sur 10 ans sur la durée de l'AUP.

D. ARNAUD questionne le volume prélevable maximum tous usages confondus à retenir : 7,1 Mm³ avant négociations dans l'AUP ou le 7,613 Mm³ présenté dans l'AUP. Pour la DDT, le volume à retenir est le 7,1 Mm³.

O. CARSANA ajoute que l'objectif est bien de réviser l'ensemble des autorisations de prélèvements pour tous les usages. Seul l'usage agricole a fait l'objet d'une révision de l'ensemble de ses autorisations de prélèvements à ce stade, ce qui a conduit à la délivrance d'une Autorisation Unique de Prélèvement. La révision des autorisations de prélèvement pour l'AEP doit être réalisée à très court terme. Il souligne, par ailleurs, que les ratios saisonniers utilisés pour le calcul de la part des prélèvements en période estivale ne sont pas assez fiables et, à terme, l'objectif est d'acquiescer une gestion volumétrique la plus fine possible ; à l'échelle hebdomadaire pour l'irrigation agricole.

C. BRELY questionne la part des prélèvements réalisée par les forages domestiques.

R. MATHIEU demande si l'ensemble des prélèvements agricoles sont pris en compte notamment les prélèvements agricoles individuels.

O. CARSANA confirme que l'ensemble des prélèvements agricoles sont pris en compte, qu'ils soient collectifs ou individuels et D. ARNAUD explique que seuls les prélèvements autorisés sont intégrés dans l'analyse.

Sur le bilan des actions

B. DZIALOSZYNSKI rappelle que le karst de la Gervanne a été étudié dans les années 90 sur le volet quantitatif avec la mise en place de pompage d'essais (études réalisées par ANTEA sous maîtrise d'ouvrage du SMARD). Elle ajoute que le projet a été stoppé du fait d'oppositions localement fortes. Elle souhaite transmettre les dossiers de cette étude avant son départ. Elle partage que le SAGE BDPV a validé très récemment la mise en place d'une méthode de recensement des forages domestiques sur son territoire qui sera expérimentée sur quatre communes tests dans un premier temps.

D. ARNAUD ajoute que suite aux études des ressources stratégiques dont le karst de la Gervanne fait partie, il a été retenu que cette ressource est stratégique pour l'alimentation en eau potable actuelle et future avec priorité à l'usage AEP.

G. MAGNON souhaite rappeler que le karst de la Gervanne est une ressource essentielle de la moyenne vallée de la Drôme, qu'il faut utiliser à bon escient sachant que la gestion d'un karst comporte certaines difficultés et qu'il existe un risque de mettre en péril les prélèvements actuels. En tant que Président du Syndicat Drôme Gervanne, il souhaite être associé avec les autres élus du syndicat aux prochains travaux ou discussions sur ce sujet.

P. LESPETS, Président de la CLE, souligne que cette réunion sur le karst de la Gervanne devra voir le jour rapidement avec les acteurs concernés, sans qu'il n'y ait d'obligation qu'elle soit organisée dans cadre de la CLE si cela peut être un gain de temps.

J.P. MATRON demande des précisions sur l'atteinte des objectifs sur les rendements de réseaux.
C. PETITJEAN lui confirme que l'objectif de rendements sur les réseaux d'AEP ciblés a été presque atteint (objectif de 80% de rendement avec des résultats > 70%) et que d'autres communes sont parvenues à une augmentation des rendements de leur réseau.

Sur les prélèvements tous usages

J.P. MATRON demande si les prélèvements présentés pour les canaux sont les volumes prélevés dans le milieu ou les volumes consommés. Il insiste sur le fait que les canaux participent, à grande ampleur, aux prélèvements sur les milieux. Il souhaite qu'un comptage des volumes prélevés soit réalisé de manière plus fine.

C. PETITJEAN explique que les prélèvements présentés pour les canaux sont calculés pour l'usage agricole sur la base de forfait (relatif aux surfaces irriguées) et que pour certains canaux, différents usages peuvent être combinés : irrigation agricole, irrigation domestique de jardins, hydroélectricité, ... Elle ajoute que ce sujet pourra être abordé dans le cadre des procédures de régularisation des prises d'eau pour la continuité écologique.

O. CARSANA partage le constat que les canaux sont générateurs de très fortes pertes d'eau dans les milieux et qu'il semble incontournable d'avoir une équité de traitement des différents usages y compris pour l'usage vivrier avancé par D. ARNAUD.

C. BRELY affirme qu'il attend beaucoup des prochaines décisions soulignant que ce sont les milieux aquatiques qui sont sacrifiés.

P. LESPETS réaffirme les efforts portés par le monde agricole et souhaite ne pas opposer les usages entre eux. Il partage la nécessité d'une sensibilisation de tous les usagers, y compris les privés, et qu'il faudrait engager ces actions avec la même détermination que pour le monde agricole.

B. DZIALOSZYNSKI souligne que les efforts à porter vers l'AEP et les propriétaires de forages vont au-delà du bassin de la Drôme car la conscience du manque d'eau ne semble pas partagée sur tous les bassins. C'est un sujet qui pourrait être travaillé à l'échelle départementale.

F. TRON confirme que, selon lui, il existe une non-conscience du manque d'eau chez les différents utilisateurs, agriculteurs et privés et qu'il existe des situations irresponsables sur le territoire notamment lors des périodes de tension sous contraintes des arrêtés sécheresse par exemple. Il lui semble nécessaire de partager la connaissance.

A ce stade, R. MATHIEU introduit sa future remplaçante, Flore Bazin, présente à la réunion. Les membres présents et le Président lui souhaitent la bienvenue.

Sur les prélèvements agricoles

O. CARSANA questionne la robustesse des données antérieures à 2015. Il rappelle que pour le secteur agricole, la moyenne glissante à 10 ans est à appliquer sur la durée de l'AUP soit de 2017 à 2026. Il précise que, bien que la situation ne soit pas rose, l'objectif d'atteinte des volumes prélevables transitoires de 7,13 Mm³ à l'étiage est respectée jusqu'alors.

C. BRELY souhaiterait que les volumes restants aux milieux aquatiques soient également affichés. Il alerte par ailleurs sur le projet de substitution par les eaux du Rhône qui risque d'être limité à terme dans un contexte de changement climatique.

P. LESPETS ne souhaite pas se prononcer sur la qualité du choix de substituer les prélèvements vers le Rhône mais estime que ce choix soulagera au moins temporairement le territoire.

J.P. MATRON précise que les DOE ne sont pas atteints alors que l'AUP est respectée. Il questionne la maîtrise des prélèvements situés en amont et notamment l'impact des prélèvements dans les canaux sur le débit de la rivière.

R. MATHIEU ajoute que selon lui les canaux prélèvent dans les milieux mais restituent une partie aux milieux.

J.P. MATRON met en doute les volumes restitués.

D.ARNAUD clôt l'échange en précisant que seule la collecte de données de terrain et des suivis et études pourront rendre transparente la situation sur les canaux.

Sur les prélèvements AEP :

O. CARSANA s'étonne de l'augmentation des prélèvements AEP malgré l'atteinte des objectifs de plus de 300 000 m³ d'économies pour ce secteur.

C. PETITJEAN précise que les économies réalisées pour le secteur AEP concernent l'amélioration des rendements de réseaux de distribution et qu'elles n'ont pas suffi pour compenser l'augmentation des prélèvements constatées qui peut être attribuée à différents paramètres : augmentation de la population, de la fréquentation touristique, de la bancarisation des données de prélèvements, ...

B. DZIALOSZYNSKI souligne la difficulté de réaliser un PGRE en ciblant des réseaux spécifiques sachant que les autres réseaux peuvent présenter des fuites importantes, que cette démarche lui semble à revoir et à mettre en lien avec les schémas directeurs d'eau potable des communes.

O. CARSANA se demande si l'augmentation du prélèvement AEP au niveau des Boulignons pour Luc en Diois ne serait pas due à la fermeture du canal des Clèches d'où un report des prélèvements vers le réseau AEP.

Au vu de l'avancement des discussions et de la fin du temps dédié à la présentation, le Président souhaite respecter le déroulé de la séance et propose ainsi de clore les échanges et de finir la présentation du bilan. Il propose également que ce sujet soit remis à l'ordre du jour du prochain bureau de CLE afin de poursuivre les réflexions.

C.PETITJEAN poursuit la présentation du bilan du PGRE.

Réactions en fin de présentation :

C. LEMERCIER évoque l'éloquence de ce bilan avec des objectifs fixés non atteints et des engagements non tenus avec d'importantes incertitudes. Il rappelle la réalité des assècs des dernières années, plus fréquents et plus importants, qui illustrent la mise en danger des milieux aquatiques du territoire. En dépassant de plus de 20% les objectifs de volumes prélevables de l'agriculture et de l'eau potable, la quantité restante pour les milieux aquatiques est nulle qui conduit à les sacrifier. Il évoque un état d'urgence sur le territoire avec une surexploitation de la ressource en eau. Il partage la nécessité absolue d'imposer un plan drastique d'économie d'eau accompagné d'une gestion volumétrique plus fine notamment pour les canaux. Il souligne que, selon lui, le projet de substitution par les eaux du Rhône n'est pas une réponse satisfaisante et suffisante pour faire face à la réalité du réchauffement climatique et du déficit d'eau qui rattrapent le territoire. Il lui semble également nécessaire d'avoir plus de réactivité et de fréquence des contrôles comme évoqué lors de l'examen de l'arrêté cadre sécheresse.

F. TRON partage et confirme la vision de C. LEMERCIER à laquelle il souhaite ajouter le travail en cours avec le projet de ScoT pour l'intégration de la disponibilité de la ressource en eau. Il questionne le devenir des prélèvements « sauvages » notamment dans les contextes de crise.

P. LESPETS, confirme que, même si certains chiffres peuvent être contestables, les tendances sont réelles. Il souligne l'importance des volumes non connus et souhaite que les efforts ne soient pas toujours attendus de la part d'un seul secteur mais bien partagé par tous les usages y compris pour les prélèvements mal connus. Il évoque le besoin de partager un message commun sur le territoire et de travailler sur la ressource dans son intégralité.

O. CARSANA précise que le nouvel arrêté cadre sécheresse prévoit de renforcer les actions de communication vers tous les usagers et l'organisation de campagnes de contrôles sur les cours d'eau les plus vulnérables. Il rappelle également les efforts portés par le monde agricole qui travaille à 60% de leurs besoins pour le secteur Crest sud et à 40% de leurs besoins sur le secteur d'Alex Montoisson pour le respect des volumes prélevables transitoires de 7,130 Mm³. Il insiste pour que ces efforts soient portés par les autres secteurs notamment pour les canaux.

B. DZIALOSZYNSKI évoque que le constat de ce bilan est partagé par le secteur du SAGE BDPV et également à l'échelle départementale et qu'une action collective à cette échelle pour informer plus largement devrait être engagée.

L. BLANC se réjouit que les efforts portés par le monde agricole soient reconnus. Il souhaite promouvoir le stockage de l'eau sur le territoire. Il complète par son expérience de conseiller

municipal qu'il paraît nécessaire d'informer et d'accompagner les équipes des petites communes à mieux connaître leur réseau et à mettre en place des équipements volumétriques sur le volet AEP.

R. MATHIEU fait part de son inquiétude sur le développement des projets de substitution et de stockage de l'eau qui, pour lui, ne peuvent être la solution à tous les problèmes.

L. BLANC ajoute qu'il a conscience que ces solutions ne pourront résoudre l'ensemble des problèmes quantitatifs du territoire mais qu'ils contribuent bien à des solutions, même temporaires.

3. Avis sur le projet de réhabilitation des Freydières

J. NIVOU présente le projet de réhabilitation du lac des Freydières qui a déjà fait l'objet d'un examen par la CLE et qui contribue à plusieurs des objectifs poursuivis par le SAGE et le Plan de Gestion de l'Espace Fonctionnel validé par la CLE.

C. LEMERCIER remercie pour cette présentation et trouve que ce projet est indispensable vis-à-vis d'une éventuelle capture de la Drôme qui serait catastrophique, et permet de se fixer comme objectif d'y créer une belle zone humide. Cette situation appelle, selon lui, à réfléchir au futur en tirant les enseignements du passé. Il appelle à la vigilance sur tous les projets en cours pour ne pas avoir à en subir les conséquences demain et devoir payer pour des projets mal appréhendés (ex décharges sur la Drôme, endiguements, ...). Il alerte également sur les désagréments liés au passage des camions et à la poussière que cela pourrait générer. Sur ce point, il évoque la réticence que pourrait avoir les populations locales sur ce projet qui nécessite une communication adaptée.

J. NIVOU dit que l'opposition n'est pas si forte dès lors que le projet est expliqué et compris par le public, en témoignent les échanges qu'il a déjà pu avoir avec les habitants de la commune de Grâne.

F. TRON rappelle la réglementation qui prévoit que c'est au maître d'ouvrage des carrières d'assumer la remise en état du site après exploitation et déplore que ce soit aux collectivités d'en assumer la prise en charge quand l'exploitant est en défaut.

L. BLANC souhaite que soit clarifiée pourquoi l'ancienne gravière n'est comblée que partiellement.

J. NIVOU évoque les différents scénarios qui conduisent à ce choix qui permet d'amortir la capture de la rivière par le lac, si la digue venait à se rompre, sans dommage notable sur l'environnement proche tout en limitant le volume de matériaux à apporter pour ce faire.

R. MATHIEU complète en précisant, qu'en plus du gain économique et d'atténuation du désagrément pour les riverains (moins de passage de camions) que ce scénario représente, cela permet la constitution d'une zone humide temporaire.

P. LESPETS souligne que l'objectif final est de retrouver une cohérence entre le fond du lac et le niveau du lit de la rivière pour s'affranchir de dégâts dommageables.

F. TRON dit que c'est un excellent projet et félicite le SMRD pour son montage.

P. LESPETS procède alors au vote sur le projet d'avis dont la lecture est donnée par D. ARNAUD.

Le bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de réhabilitation des carrières et adopte l'avis proposé.

4. SAGE et aménagement du territoire : échanges en cours avec le ScoT

Retours sur les réunions avec le ScoT :

D. ARNAUD souhaite faire un retour sur la réunion technique réalisée avec le ScoT et les services de la DDT, de l'Agence de l'eau et du CD26. A l'issue de cette séance, il a été retenu que le cahier des charges pour l'étude prospective besoins ressources pour l'AEP du territoire du ScoT soit finalisé avant l'été sans pouvoir préciser la durée de cette étude et son échéance.

O. CARSANA souligne le soutien des services de l'Etat pour cette démarche et la vigilance sur le timing avec notamment le conditionnement de la validation du DOO du ScoT à la réalisation de cette étude.

B. DZIALOSZYNSKI souligne quant à elle le soutien financier du CD26 pour cette étude et se dit favorable à son lancement.

P. LESPETS, partage ensuite son retour sur la réunion organisée le 18 mars entre Président du ScoT et Président de la CLE en présence des chargés de mission respectifs (C. ROSSI et D. ARNAUD). Il se réjouit de la qualité des échanges et de la compréhension mutuelle à laquelle ils ont pu aboutir. La prise en compte de la ressource en eau, notamment pour son volet quantitatif, est désormais bien comprise et sera introduite par la notion de points sous conditions de ressource disponible et d'économies d'eau. Il fait retour d'une possibilité de développer un poste conjoint (SMRD, ScoT) à mi-temps pour l'animation du volet quantitatif sur ce secteur. Il conclue en indiquant que cette rencontre donne de l'espoir pour plus collaboration et d'efficacité entre les deux démarches.

Réactions des membres du Bureau :

R. MATHIEU se félicite du rapprochement entre SAGE et SCOT et qu'une vision du « XXI siècle » soit engagée avec la prise en compte de la ressource en eau disponible et pas seulement de développement économique sans prise en compte des ressources.

F. TRON soutient que ce rapprochement est nécessaire et qu'il a pu se faire grâce à la mobilisation des élus qui siègent au SCOT et à la CLE. Il rappelle que le volet Eau du ScoT semblait oublié dans le projet de DOO initial. Il souhaite qu'il n'y ait pas de validation de DOO sans la finalisation de l'étude besoins-ressources.

O. CARSANA précise dans le cadre de la stratégie régionale eau-air-sol et avec la révision des autorisations de prélèvements pour l'AEP, la Préfecture ne pourra pas émettre d'avis favorable sans les résultats de l'étude prévue.

C. LEMERCIER soutient le message de F. TRON et souligne l'importance de disposer d'élus communs entre le ScoT et la CLE ; situation qui semble faciliter les échanges entre les structures. Il lui semble important que l'administration informe officiellement le SCOT de sa position, à savoir une validation du SCOT possible qu'après les résultats de l'étude sur l'eau.

F. TRON partage que les notes du Préfet et des services de la DDT ont permis d'appuyer le besoin exprimé par certains de prendre en compte la dimension quantitative de la ressource en eau dans le projet de DOO.

Retours sur les propositions pour la suite :

D. ARNAUD présente aux membres du bureau, 3 propositions pour la suite des échanges avec le ScoT qu'il soumet à leur avis :

- Suggérer l'organisation d'un atelier « EAU » dans le cadre de la rédaction du DDO du SCOT
- Suggérer l'organisation de séminaires de prospectives au sein des EPCI qui intègre la problématique de l'eau / SAGE
- Suggérer au Préfet de solliciter l'avis de la CLE lors de l'élaboration des PLU

R. MATHIEU félicite et soutient ces propositions.

B. DZIALOSZYNSKI souligne l'importance des relations entre ces structures et le besoin de les intensifier à l'avenir.

P. BAUDIN demande si cette démarche sera engagée avec le PLUi du Diois. Il précise le besoin de conduire en parallèle des prospections sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUSE).

B. DZIALODZYNSKI rappelle les limites des projets de REUSE notamment financières et les expériences du territoire.

P. LESPETS, Président de la CLE, précise que les projets de réutilisation des eaux usées traitées ne sont pas la seule solution et qu'il faudra à l'avenir considérer un ensemble de solutions alternatives en lien avec le secteur de l'urbanisme.

D. ARNAUD souligne que la proposition d'organiser des séminaires de prospective concerne aussi la CC du Diois. Sur le volet REUSE, il revient sur les stations d'épuration des collectivités et des industries qui sont aujourd'hui présélectionnées dans le cadre du projet Territoire d'Innovation Biovallée.

Retour sur la prospective agricole 2050

D. ARNAUD rapporte son intervention avec P. LESPETS, Président de la CLE, lors de la conférence Agriculture et changement climatique organisée par la CCVD dans le cadre du projet Prospective agricole à l'horizon 2050 le 18 mars dernier.

P. LESPETS lance un appel à candidature aux membres du bureau de la CLE pour représenter la CLE lors des 4 ateliers à venir (6 et 17 mai et 4 et 18 juin prochain). Cet appel à candidature sera relancé par D. ARNAUD par mail.

Le Bureau de la CLE valide également la proposition d'une présentation de l'avancement de cette prospective lors d'un prochain Bureau ou d'une prochaine CLE.

5. Organisation des commissions thématiques et préparation de la prochaine CLE

Par manque de temps, il est décidé de reporter ce point au prochain bureau dont la date sera déterminée à l'issue d'un sondage en ligne.

6. Questions diverses

- Mise en vente de la parcelle CEMEX à Loriol

D. ARNAUD informe de la mise en vente d'une parcelle anciennement exploitée par les carrières CEMEX située sur la commune de Loriol et dans l'espace fonctionnelle de la Drôme. Elle est en revanche mitoyenne d'un terrain sur lequel se développe une casse automobile illégale.

P. BAUDIN estime que les collectivités peuvent se porter acquéreuses de cette parcelle mais qu'elles n'ont pas à gérer les conflits et infractions et que c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités.

B. DZIALOSZYNSKI souligne que le problème dépasse le cadre de la rivière et qu'il faut le traiter de manière globale, en faisant pourquoi pas appel à des associations qui font le lien avec les gens du voyage ?

P. LESPETS souligne qu'il s'agit d'une population qui s'est sédentarisée avec d'autres problèmes liés à d'autres activités. Il croit lui aussi que des solutions doivent pouvoir se trouver.

- Copil départemental captage prioritaire le 27 avril matin en visio.

- Mesure compensatoire de l'AP de la déviation de Livron-Loriol : étude géomorphologique

D. ARNAUD expose qu'une des mesures compensatoire de cet arrêté prévoit la réalisation d'une étude sur la restauration physique de la confluence Drôme Rhône avec également un volet hydrologique. Cette action est ancrée sous l'angle du Plan National d'Action Apron et il est proposé qu'un contact soit pris avec le CEN Rhône Alpes et la DREAL qui doivent mettre en œuvre cette action pour s'assurer du lien avec les travaux de la CLE.

- Point sur le projet de substitution par le Rhône

O. CARSANA indique que le SID a informé les services de l'Etat des difficultés rencontrées pour le passage des canalisations sous l'autoroute A7 et la voie ferrée et que le projet de substitution par les eaux du Rhône ne sera pas achevé pour la campagne d'irrigation 2021. Les travaux sont suspendus et reprendront en octobre. Les besoins agricoles ne pourront pas être alimentés en eau en totalité.

B. DZIALOSZYNSKI témoigne des difficultés que rencontre souvent ce type de projet lors de la traversée de grands axes et qu'il est nécessaire de bien anticiper ces complications.

- Sollicitation de l'ARS sur des projets de très faibles volumes de prélèvement => arbitrer si des avis doivent être émis

C. CHANTEPERDRIX dit que l'ARS instruit fréquemment des projets du domaine de l'agroalimentaire (fromagerie, abattoir) qui nécessitent de faibles volumes d'eau.

Dans le cas présent, D. ARNAUD indique que le besoin du projet présenté par l'ARS est de 1 m³/ jour et C. CHANTEPERDRIX précise qu'il s'agit d'un élevage /abattage de faisan.

Le bureau de la CLE s'accorde pour que la CLE ne soit pas sollicitée sur des dossiers de très faibles volumes non soumis à la réglementation IOTA mais, en revanche, qu'elle soit tenue informée de ces projets pour en assurer un suivi.

Le prochain Bureau de la CLE se déroulera à Lorient début mai selon le résultat du sondage en ligne.

Le temps dédié à la réunion étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 12h00.